

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

Avis est donné qu'une assemblée extraordinaire du conseil municipal aura lieu :

Date **le jeudi 12 novembre 2020, à 13 h**

Lieu Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

En raison de l'état d'urgence sanitaire présentement applicable et des mesures spéciales prises pour limiter la propagation du coronavirus, toute assemblée du conseil municipal se tiendra à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Conséquemment, les membres du conseil y seront présents par téléconférence.

En conséquence, le public ne sera pas admis à l'hôtel de ville durant la prochaine assemblée du conseil municipal. Il sera toutefois possible d'en suivre le déroulement, en direct ou en différé, via la webdiffusion.

L'assemblée extraordinaire du **12 novembre 2020** portera principalement sur le dépôt du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville (volet ville centrale), le dépôt du budget 2021 de la Ville (volet ville centrale) et sur le dépôt des budgets 2021 de certaines sociétés paramunicipales.

Les citoyennes et citoyens pourront également poser des questions aux élu.es en transmettant leurs questions par écrit **avant 9 h, le jeudi 12 novembre 2020**, selon les modalités prévues dans la procédure spéciale diffusée sur le site web de la Ville à : **montreal.ca**, à la page de l'assemblée extraordinaire du conseil-municipal du 12 novembre 2020.

Cette procédure spéciale remplacera la période habituelle de questions orales du public.

Pour tout renseignement supplémentaire sur les mesures spéciales prises en lien avec la pandémie de la COVID-19 et pour suivre le déroulement de la prochaine assemblée du conseil municipal, consultez le site web de la Ville : **montreal.ca**

Fait à Montréal, le 5 novembre 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Publication choisie : Le Journal de Montréal

Date de parution : Le 5 novembre 2020

Date de la demande : Le 30 octobre 2020